



GUIDE DES NORMES
GRAPHIQUE

Mai 2014

TABLE DES MATIÈRES

3 LOGO

4 couleurs

5 noir et blanc

6 zone de protection

7 règles d'utilisation / interdiction

8 COULEURS

équivalences PANTONE, CMYK et RGB

9 VERSIONS

fichiers électroniques fournis



HORIZONTAL



VERTICAL



LOGO

VERSIONS

Le logo peut être utilisé de seulement deux façons différentes.

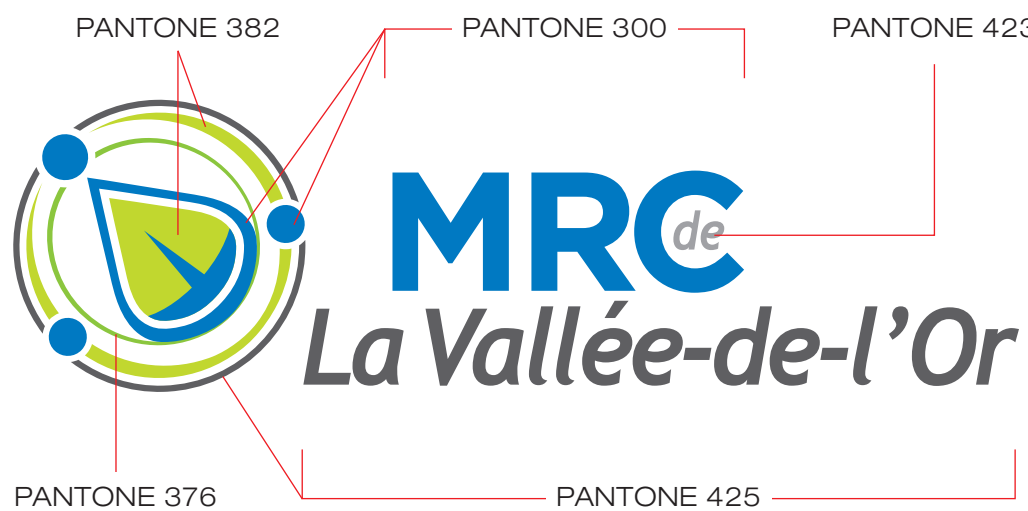
**Logo original complet
en format horizontal**

ou

en format vertical

UTILISATION

Il est permis de redimensionner le logo en conservant ses proportions initiales, mais il est interdit de le modifier, en le découpant ou en changeant ses couleurs, ou par toute autre manipulation graphique. Les logos originaux fournis par l'agente en communication et décrits dans le présent document sont les seuls permis. L'agente en communication doit approuver l'utilisation d'un logo et sa disposition avant qu'il soit imprimé ou apposé sur tout document ou objet destiné à l'externe.



LOGO
COULEURS

UTILISATION EN BLANC
SUR FOND NOIR



UTILISATION EN BLANC SUR
FOND NOIR OU FOND DE
COULEUR FONCÉ



UTILISATION EN NOIR
SUR FOND CLAIR



LOGO

UTILISATION NOIR ET BLANC

Sur un fond noir solide ou de couleur foncée, le logo de MRC de la Vallée-de-l'Or peut être utilisé en renversé (blanc).

Dans le cas où le document est imprimé en une seule couleur, il est préférable d'utiliser le logo en renversé (blanc sur fond de couleur foncée et noir sur fond de couleur claire).

Cependant, l'espace de protection doit toujours être respecté.



Carré parfait équivalent à la hauteur de la section du haut du «M»

LOGO

ZONE DE PROTECTION

Afin d'assurer une mise en valeur convenable de l'identification visuelle, le logo doit toujours être encadré par une zone de dégagement minimale. Cette zone doit être exempte de texte ou de tout autre élément graphique.

Une unité de mesure a été créée afin d'établir une zone de protection autour du logo. Cette unité représente un carré parfait équivalent à la hauteur de la section du haut du «M».

UTILISATION DES COULEURS
NON AUTORISÉES



NON RESPECT DE LA ZONE DE
PROTECTION AVEC DU TEXTE
OU UN ÉLÉMENT GRAPHIQUE



DÉFORMATION DU LOGO



IL EST INTERDIT DE METTRE
LE LOGO EN TRAMÉ



LOGO

RÈGLES D'UTILISATION / INTERDICTIONS

Afin d'assurer à l'identification visuelle un maximum d'impact et de cohérence, il importe de préserver son intégrité. Voici quelques exemples à ne pas faire.

**PANTONE**

Pantone 300

CMYKC : 100
M : 44
Y : 0
K : 0**RGB**R : 0
G : 121
B : 194**PANTONE**

Pantone 376

CMYKC : 50
M : 0
Y : 100
K : 0**RGB**R : 141
G : 198
B : 63**PANTONE**

Pantone 382

CMYKC : 25
M : 0
Y : 100
K : 0**RGB**R : 203
G : 219
B : 42**PANTONE**

Pantone 423

CMYKC : 0
M : 0
Y : 0
K : 50**RGB**R : 147
G : 149
B : 152**PANTONE**

Pantone 425

CMYKC : 0
M : 0
Y : 0
K : 80**RGB**R : 88
G : 89
B : 91

COULEURS

ÉQUIVALENCE PANTONE, CMYK ET RGB

Le bleu (PMS 300), les verts (PMS 376 et 382) et les gris (PMS 423 et 425) constituent les couleurs officielles du logotype de MRC de la Vallée-de-l'Or. Celui-ci sera toujours reproduit selon ces couleurs normalisées.

Aucune autre couleur n'est tolérée.

FICHIERS (VECTORIELS) AI ET EPS :

pour imprimeur et graphiste

Les fichiers vectoriels servent à pouvoir redimensionner l'image à volonté sans perdre de qualité (aucun effet d'escalier). Par contre, seuls les imprimeurs et les graphistes peuvent ouvrir et utiliser ces fichiers puisque des logiciels de dessin vectoriel sont requis.

FICHIERS (PIXELS) JPG :

pour votre utilisation personnelle

C'est un type de fichier universel qui peut être lu par tous.

FICHIERS (PIXELS) PNG :

pour votre utilisation personnelle

La particularité de ce format est qu'il préserve la transparence. On peut voir la couleur ou l'objet qu'il y a en dessous du logo sans toutefois voir un carré blanc.

** Les versions électroniques fournies sont compatibles sur les plateformes Mac et PC.*

VERSIONS

FICHIERS ÉLECTRONIQUES
FOURNIS



42, place Hammond
Val-d'Or (Québec)
J9P 3A9

Tél.: 819 825-7733
Télec.: 819 825-4137
info@mrcvo.qc.ca

mrcvo.qc.ca